

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023 1.0 02/22/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ONDECK

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY Fabricant/Importateur

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

CANADA

Information aux 800-667-3852

clients

Adresse de courrier élec-

tronique

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables Catégorie 4

Toxicité aiguë (Oral(e)) Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Dommages occulaires

araves

Catégorie 1

Sensibilisation de la peau Catégorie 1

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique (Oral(e))

Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposi-

Catégorie 3 (Système nerveux central)

tion unique

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion répétée

Catégorie 2



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas

d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 2.983 %

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom com-	No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
Bromoxynil Octanoate	Bromoxynil Oc-	1689-99-2	
Technical	tanoate Techni-		25.62
	cal		
Tolpyralate	Tolpyralate	1101132-67-5	1.76
Cloquintocet-mexyl	Cloquintocet-	99607-70-2	0.44
	mexyl		0.44
Heavy aromatic	Heavy aromatic	64742-94-5	>= 30 - < 40 *
naphtha	naphtha		>= 50
Benzyl alcohol	Benzyl alcohol	100-51-6	>= 20 - < 25 *
Ethoxylated fatty alco-	Ethoxylated	78330-21-9	10 120 *
hol	fatty alcohol		>= 10 - < 20 *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	>= 0.1 - < 0.3 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

 Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant

de les réutiliser. Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y com-

pris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bra-

celets de montre.

En cas de contact avec les

yeux

Laver immédiatement et sans arrêt à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Après 5 minutes de rinçage, enlever les



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

verres de contact et continuer de laver. Consulter un médecin

rapidement, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédia-

tement.

Inconnu.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir

à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médi-

cal.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser

les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins : Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irri-

gation plus longue. Obtenir rapidement une consultation,

préférablement auprès d'un ophtalmologiste.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inadé-

woyens a extinction i

quats

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

Jet d'eau à grand débit

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dan- :

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants expo-

sés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit

éteint et que tout danger de reprise soit écarté.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

être éliminés conformément à la réglementation locale en viqueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
 Pour éviter les renversements pendant la manipulation, main-

tenir le flacon dans une cuvette métallique.

Éviter la formation d'aérosols.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Défense de fumer.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts

Produits explosifs

Gaz

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules

homologué.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des

exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spéci-

fications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Porter des vêtements de protection propres, à manches

corps

longues.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Couleur : Ambré à noir

Odeur : douce

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 63 °C

Méthode: vase clos

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut former un mélange poussière-air explosif.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Conditions à éviter Produits incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

: Chaleur, flammes et étincelles.

Aucune.

 Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg

Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Tolpyralate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 311 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.42 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Pour un ou des produits semblables: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Benzyl alcohol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.178 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Ethoxylated fatty alcohol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,950 mg/kg

Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g

Méthode: Estimation

Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter

l'oxygène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les hu-

mains que chez les animaux.

Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:

Confusion. Léthargie

Spasmes ou soubressauts musculaires.

Convulsions.

Coma.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une

irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmo-

naires.

Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent

comprendre: Maux de tête. Confusion. Sueurs.

Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration

maximale atteignable.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg

Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphtalène peut être absorbé au travers de la peau

en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

Ethoxylated fatty alcohol:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Cobaye

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Tolpyralate:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Benzyl alcohol:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Un contact avec la peau peut provoquer une réaction aller-



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

gique cutanée chez quelques personnes.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

Tolpyralate:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cloquintocet-mexyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Heavy aromatic naphtha:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

: Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Benzyl alcohol:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Naphthalene:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Cancérogénicité

Composants:

Tolpyralate:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Benzyl alcohol:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Naphthalene:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphtalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les hu-

mains

Tolpyralate:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire.

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun

autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus

des animaux de laboratoire.

Benzyl alcohol:

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le

foetus à des doses toxiques pour la mère.

Naphthalene:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les

effets sur la reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Composants:

Tolpyralate:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Cloquintocet-mexyl:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Heavy aromatic naphtha:

Voies d'exposition

Inhalation

Évaluation

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Benzyl alcohol:

Évaluation

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Ethoxylated fatty alcohol:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

13 / 25



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Naphthalene:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

STOT - exposition répétée

Composants:

Tolpyralate:

Voies d'exposition : Oral(e)

Organes cibles : Yeux, Reins, Foie

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tolpyralate:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Yeux. Reins Foie

Cloquintocet-mexyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Foie. Reins. Thymus. Thyroïde. Vessie.

Moelle osseuse.

Heavy aromatic naphtha:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Benzyl alcohol:

Remarques : Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les or-

ganes suivants après inhalation:

Système nerveux central.

Muscles. Thymus. Voies urinaires.

D'après les données disponibles, des expositions répétées à de petites quantités, ne devraient pas avoir d'effets nocifs

importants.

Ethoxylated fatty alcohol:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:

Effets respiratoires.

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène. Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rappor-



Numéro de la FDS: Version Date de dernière parution: -Date de révision:

800080100706 1.0 02/22/2023 Date de la première parution: 02/22/2023

tés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs

et poussières de naphtalène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus

ayant ingéré du naphtalène.

Toxicité par aspiration

Composants:

Tolpyralate:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

Cloquintocet-mexyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Heavy aromatic naphtha:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Benzyl alcohol:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

Ethoxylated fatty alcohol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Naphthalene:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Bromoxynil Octanoate Technical:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.11 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 0.21 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Tolpyralate:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

algues/plantes aquatiques

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.00102 mg/l Toxicité pour les

Durée d'exposition: 7 d



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

ErC50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): > 0.244 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0.97 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.

Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.82 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0.63 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Méthode non spécifiée.

EbC50 (Lemna minor (Lentille d'eau)): > 0.42 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,000 mg/kg

DL50 par voie orale (Anas platyrhynchos (canard mallard)): >

2000 mg/kg poids corporel.

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard mal-

lard)): > 5200 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 8 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 micro-

grammes/abeille

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Sur le plan aigü, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 02/22/2023 800080100706 1.0 02/22/2023

les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Benzyl alcohol:

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l Toxicité pour les poissons

> Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Statique

Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 770

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 310

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnies): 51 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 2,100 mg/l Point final: Taux respiratoires.

Durée d'exposition: 49 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration

Méthode: Test OCDE 209



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Ethoxylated fatty alcohol:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est modérément

toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7.5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Crangon crangon (Crevette)): 36 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Naphthalene:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigü, le produit est hautement toxique

pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1

mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Autre): 0.37 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 40 d Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Tolpyralate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Le produit devrait être facilement biodégradable.

Heavy aromatic naphtha:

Biodégradabilité : Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il

atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de

l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Benzyl alcohol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Inoculum: boues activées domestiques (adaptation non préci-

sée)

Concentration: 100 mg/l Biodégradation: 92 - 96 % Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

ThOD : 2.52 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Constante de vitesse: 8.25E-12 cm3/s

Méthode: Estimation

Naphthalene:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de labo-

ratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine :

biochimique (BOB)

57.000 %

Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %

Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Concentration: 1,500,000 1/cm3 Constante de vitesse: 2.16E-11 cm3/s

Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tolpyralate:

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 1.9

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 122 - 621

:



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023 1.0 02/22/2023

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 5.3

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

log Pow: 5.2 (25 °C)

pH: 7

Heavy aromatic naphtha:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow

entre 5 et 7).

Benzyl alcohol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 1.10

Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Ethoxylated fatty alcohol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Bioaccumulation Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.3

Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Mobilité dans le sol

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compar- :

Koc: 38070

timents environnementaux Méthode: Estimation

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

Heavy aromatic naphtha:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Benzyl alcohol:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 16

Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas

être un facteur important dans le devenir du produit.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Ethoxylated fatty alcohol:

Répartition entre les compartiments environnementaux Remarques: Aucune donnée trouvée.

Naphthalene:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 240 - 1300 Méthode: Mesuré

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

Autres effets néfastes

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Heavy aromatic naphtha:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Benzyl alcohol:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ethoxylated fatty alcohol:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Naphthalene:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023 1.0 02/22/2023

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-

> neurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou

régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Bromoxynil octanoate)

Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9

IATA-DGR

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Bromoxynil octanoate)

9 Classe Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

Code IMDG

No. UN

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

UN 3082

(Bromoxynil octanoate)

Classe 9 Ш Groupe d'emballage Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin oui

Remarques Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(octanoate de 2,6-dibromo-4-cyanophényle)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codelMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa: 34709

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA:

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ADVERTISSEMENT POISON IRRITE LES YEUX ET LA PEAU SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient les allergène sul-

fites.

Peut être fatal si absorbe par la peau ou avalé

Ce produit est toxique pour: Organismes aquatiques plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

Corteva OEL : Corteva Occupational Exposure Limit

Dow IHG : Dow IHG

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
Corteva OEL / STEL : Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps
Dow IHG / STEL : Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 02/22/2023 800080100706 Date de la première parution: 02/22/2023

chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 02/22/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-5036

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F